CEB

COUNCIL OF EUROPE DEVELOPMENT BANK
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

Rapport d'intégrité et de conformité 2021



Rapport d'intégrité et de conformité 2021

du Bureau de la Directrice du Contrôle de la Conformité (BDCC)

Table des matières

Message du Gouverneur 3

1. La Fonction Compliance 4

2. Activités de la Compliance en 2021 6

2.1 Évaluation des Piliers de l'UE 6

2.2 Élaboration et maintien de la politique de conformité 6

2.3 Intégrité des projets 7

2.4 Conformité pour les passations de marchés 9

2.5 Éthique et Intégrité 10

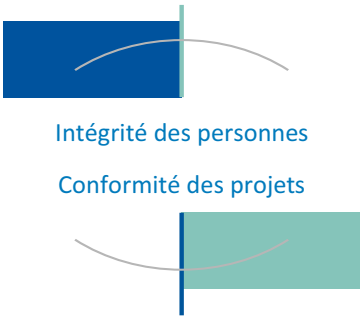
2.6 Formation et Sensibilisation 11

3. Protection des données à caractère personnel 13

4. Sécurité de l'information 14

5. Relations Internationales 16

Acronymes 17



Message du Gouverneur



J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel 2021 du Bureau de la Directrice du Contrôle de la Conformité (BDCC), qui fournit un compte rendu sur les activités principales du Bureau en matière d'établissement des normes et de vérification dans les domaines de l'intégrité, de l'éthique et de la sécurité de l'information. Ce rapport offre une vue d'ensemble de la fonction de soutien essentielle assurée par le BDCC en 2021 pour la Banque dans le cadre de son mandat, non seulement en poursuivant son travail de renforcement du processus de contrôle d'intégrité préalable pour garantir un alignement sur les normes d'intégrité les plus strictes, mais également par sa réponse au défi de l'augmentation des volumes de prêt (compte tenu de la pandémie de Covid-19 notamment) et son soutien sur des projets ponctuels au niveau de la Banque.

En promouvant les normes d'éthique les plus élevées, la bonne gouvernance et la cybersécurité, le BDCC continue d'apporter une contribution essentielle à la gestion des risques de la CEB dans le cadre de son mandat qui englobe la gestion des risques financiers et non financiers liés au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme (LBC/LFT), l'évasion fiscale, les manquements, les infractions aux règles de passation des marchés, les violations de données et les cyberattaques. Le BDCC est également le principal bureau d'investigation de la CEB et en charge de la formation dans le domaine de la conformité.

Si les accomplissements du BDCC tout au long de l'année sont aussi nombreux que variés, certains méritent spécialement d'être soulignés. L'un des succès notables pour lequel le BDCC a joué un rôle de coordinateur de premier plan dans plusieurs domaines a été l'achèvement de l'exercice d'évaluation des piliers de l'UE en 2022.

Sur le front de la création et de la maintenance de la politique de compliance, le BDCC a revisité et modernisé les trois "Codes de conduite de la CEB" et obtenu l'aval du Conseil d'administration et du Conseil de direction concernant la Charte anti-corruption de la Banque. Les nouveaux Codes sont alignés sur les bonnes pratiques en matière de gestion environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) et promeuvent les valeurs de la CEB, tandis que la Charte anti-corruption revisitée réaffirme la tolérance zéro de la CEB en matière de fraude et de corruption. Un module de formation obligatoire en ligne sur la nouvelle version du Code de conduite a été lancé en 2021, contribuant ainsi à renforcer la sensibilisation et l'engagement au sein de l'institution concernant les principes énoncés dans le Code.

Dans les domaines de la sécurité informatique, de la cybersécurité et de la protection des données à caractère personnel, le BDCC a continué de proposer des solutions de haut niveau et a surmonté avec succès tous les risques et toutes les crises de cybersécurité. Dans le cadre de son rôle de protection des systèmes d'information, le BDCC a développé et mis en place un plan stratégique pour la sécurité des systèmes d'information et un plan d'action pour la protection des données à caractère personnel.

En ce qui concerne la participation de la Banque aux forums internationaux, le BDCC maintient une présence proactive au Comité d'experts MONEYVAL, au GRECO, au Forum mondial de l'OCDE, aux réunions d'enquêtes des BMD, aux réunions des BMD consacrées à la protection des données à caractère personnel, aux réunions des Responsables européens de la conformité (ECCO) et au Réseau déontologie des organisations multilatérales (ENMO), en accordant une attention particulière aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le cadre de ses fonctions essentielles.

Le rôle à la fois très large et transversal du BDCC est primordial pour nous permettre à tous d'être confiants dans la capacité de la CEB à faire les bons choix pour ses contreparties, ses actionnaires et autres parties prenantes. Il permet à la CEB, en tant qu'instrument vital de la solidarité européenne, de se prémunir contre tout préjudice et de continuer de remplir son important mandat social.

Carlo Monticelli
Gouverneur de la CEB

1. La Fonction Compliance

Le Bureau de la Directrice du Contrôle de la Conformité dispense ses conseils et son aide à la direction générale et aux directions et divisions de la CEB et joue à ce titre un rôle important s'agissant de la gestion des risques de non-conformité. Il évalue en permanence les risques de non-conformité des projets, des dons, des opérations de trésorerie et des transactions bancaires ; il protège en outre la Banque contre les risques financiers et non financiers encourus en cas de non-conformité.

Conformément à l'exigence d'indépendance du BDCC vis-à-vis de l'ensemble des divisions opérationnelles, celui-ci est dirigé par la Directrice du Contrôle de la Conformité (DCC), laquelle rend compte directement au Gouverneur. Elle bénéficie également d'un accès direct au Comité de surveillance, aux Organes collégiaux (Conseil d'administration et Conseil de direction) et aux auditeurs externes de la CEB.

La DCC joue également un rôle essentiel en cas d'allégations de manquement à l'encontre du Gouverneur, d'un membre des Organes collégiaux, y compris leurs président(e)s, ou d'un membre du Comité de surveillance. Le cas échéant, la DCC en informe le Comité Compliance mis en place au sein du Conseil de direction, qui procèdera à une évaluation préliminaire et décidera de la poursuite ou non de l'enquête de conformité.

Le BDCC se conforme depuis longtemps aux normes d'intégrité et de gouvernance les plus strictes, que ce soit au sein de la CEB ou avec ses interlocuteurs et projets dans le cadre de la Politique de *compliance* à la CEB (Politiques de conformité | CEB (coebank.org)).

Le BDCC privilégie un cadre de gestion holistique, qui comporte un volet "**prévention et conseil**" et un volet "**contrôle et enquête**".



Les missions du BDCC sont définies comme suit :

"s'assurer que la Banque agit conformément à ses propres règles, à la législation en vigueur, aux Codes de conduite ainsi qu'aux bonnes pratiques et normes afin d'éviter tout risque d'irrégularité dans le fonctionnement de l'institution, de ses organes ou de son personnel".

avec pour objectif :

"de permettre à la CEB de limiter son exposition aux risques de sanctions judiciaires, administratives ou règlementaires, de perte financière ou d'atteinte à la réputation encourus en cas de non-conformité ce qui est de la plus grande importance pour une banque de développement multilatérale, qui plus est à vocation sociale et placée sous la haute autorité du Conseil de l'Europe".

En particulier, le BDCC a pour mission d'identifier, d'évaluer, d'atténuer et de signaler ces risques en s'appuyant sur de nombreuses politiques, procédures et bonnes pratiques relatives :

- au blanchiment de capitaux/financement du terrorisme
- aux juridictions en non-conformité ou non coopératives et à la bonne gouvernance fiscale
- à la fraude et la corruption
- au risque d'atteinte à la réputation posé par des contreparties sanctionnées ou exclues
- aux violations des Codes de conduite ou manquements à ces derniers
- aux abus de marché (délit d'initié, manipulation de marché, etc.)
- aux conflits d'intérêts
- aux questions environnementales, sociales et de gouvernance
- au signalement
- à la dignité et au respect au travail.

Dotée d'un mandat unique en son genre, la CEB est engagée à promouvoir tant la durabilité sociale qu'environnementale dans ses financements de projets (par exemple, la Politique de mesures de prévention des risques sociaux et environnementaux) et dans ses opérations internes (par exemple, la Déclaration environnementale de la CEB). Cela se reflète, par exemple, à la fois dans l'engagement de la CEB à produire des rapports annuels sur la durabilité depuis 2009 ainsi que dans son engagement à exclure le financement de certaines activités et secteurs. La liste des exclusions est disponible dans le Manuel pour la préparation et la mise en œuvre des projets (chapitre 3) et dans la Politique de prêt et de financement de projets (chapitre 2.3).

Les nouveaux codes de conduite incluent désormais une référence aux bonnes pratiques ESG (environnementales, sociales et de gouvernance), dont l'application doit être poursuivie de manière proactive. De plus, l'analyse de matérialité de la Banque conduite en 2019 souligne l'importance pour ses parties prenantes des questions liées à la gouvernance et à l'éthique (par exemple, la non-discrimination, la lutte contre la corruption, les rapports anti-corruption et la transparence, l'égalité des genres), d'où le rôle essentiel joué par le BDCC pour garantir que la CEB continue de se conformer à ces exigences.

Le Bureau est également chargé de la sécurité de l'information, et intègre ainsi la fonction du Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) et la protection des données à caractère personnel au sein de la CEB (la DCC agissant en tant que Présidente).

Pour plus d'information sur les différences fonctions du BDCC : Intégrité et conformité | CEB (coebank.org).

2. Activités de la Compliance en 2021

2.1 Évaluation des Piliers de l'UE

L'objectif de l'évaluation des Piliers de l'UE est de certifier la capacité de gestion des fonds provenant du budget de l'UE, conformément au règlement financier de l'UE mis à jour en 2018.

En janvier 2022, la CEB a été informée par la Commission européenne de l'achèvement avec succès de la procédure d'évaluation des piliers et d'une acceptation sans réserve ni aucune mesure de supervision.

Depuis le lancement de l'exercice d'évaluation des Piliers de l'UE en 2018, le BDCC a coordonné les travaux concernant 3 des 5 piliers à évaluer : Pilier 7 – Exclusions de l'accès au financement ; Pilier 8 – Publication de données sur les bénéficiaires des fonds ; et le Pilier 9 – Protection des données à caractère personnel. En outre, en 2021 le BDCC a fourni une contribution importante concernant le Pilier 6 – Instruments financiers, en particulier les sections du Pilier 6b concernant l'évasion fiscale, et l'organisation interne de la CEB visant à démontrer qu'elle est alignée sur les exigences de l'UE. Cet exercice a permis à la CEB d'actualiser sa Politique relative aux juridictions en non-conformité/non coopératives et de développer ses Lignes directrices relatives aux contrôles préalables supplémentaires en matière fiscale pour les projets financés par la CEB.

De plus, concernant le Pilier 7 – Exclusions de l'accès au financement, la Division Passation des marchés de la CEB a développé deux procédures qui précisent les mesures de contrôles d'intégrité préalables à mettre en œuvre pour les procédures de passation de marché interne et les procédures de passation de marché des emprunteurs. Ces procédures renforcent la prévention dans son ensemble grâce à des vérifications préalables.

2.2 Élaboration et maintien de la politique de conformité

Réforme des Codes de conduite de la CEB

Le BDCC a mis à jour et publié de nouveaux Codes de conduite depuis l'adoption des précédents Codes en 2009. Cette réforme a été approuvée par le Conseil d'administration et le Conseil de direction le 11 juin 2021 ; ils s'appliquent respectivement :

- au Gouverneur, Vice-Gouverneurs, membres du personnel et aux collaborateurs contractuels
- aux Président(e)s et aux membres des organes collégiaux (Conseil d'administration et Conseil de direction)
- aux membres du Comité de surveillance.

En vue de l'adoption de ces nouveaux codes, le BDCC a mené un exercice d'évaluation et d'analyses comparatives avec des institutions financières du même groupe, et a proposé des modifications aux dispositions existantes. La réforme vise à refléter les meilleures pratiques internationales. Les codes incluent maintenant les éléments suivants: la référence aux valeurs de la CEB i.e. professionnalisme, coopération, engagement, transparence et créativité; aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG); à l'utilisation appropriée des médias sociaux; au respect de la dignité au travail; une mise à jour de l'article traitant de la confidentialité qui tient compte de l'entrée en vigueur des nouvelles normes européennes en 2018 (RGPD et Convention 108+); une refonte de l'article consacré au pré- et post-emploi et au délai de réflexion; une mise à jour de l'article sur les activités externes et les incompatibilités et la définition de la notion de parent proche; une mise à jour de l'article consacré aux cadeaux, avantages divers, faveurs et privilèges qui inclut désormais la corruption active et les paiements de facilitation, points soulignés par les agences de notations ESG; et enfin une révision générale de la rédaction et de la terminologie.

Charte anti-corruption de la CEB

La Charte anti-corruption de la CEB a été révisée et présentée au Conseil d'administration en mars 2021. Les modifications portent sur les éléments suivants :

- l'introduction officielle de l'engagement de la CEB à appliquer une "politique de tolérance zéro en matière de corruption"
- la révision des définitions de la CEB touchant aux "pratiques obstructives" afin de les aligner sur celles des autres institutions financières
- la dernière Politique de prêt et de financement de projets de la CEB
- le renforcement continu de la fonction de conformité, de suivi et d'évaluation depuis 2008, conformément à l'engagement pris par la CEB
- l'inclusion de *"l'engagement de la CEB en matière de responsabilité sociale d'entreprise et, plus largement, dans la durabilité de ses opérations et du financement de ses projets"*
- l'harmonisation de la terminologie, l'adoption des meilleures pratiques et des normes internationales ainsi que l'alignement sur les travaux des organes de référence internationaux compétents.

Modification de la politique JNC

Le 24 septembre 2021, le Conseil d'administration a approuvé une mise à jour de la Politique relative aux juridictions en non-conformité /non coopératives (JNC) qui a été le résultat de l'exercice d'évaluation des Piliers de l'UE.

Plus précisément, la modification de la politique JNC existante de la CEB tient compte de l'interdiction visant les projets en lien avec des juridictions non coopératives en matière fiscale et classées en tant que telles par la Commission Européenne. Cette mise à jour permet de s'assurer que les règles et processus internes de la CEB concernant les instruments financiers sont évalués comme il se doit et au niveau requis dans le cadre de l'évaluation des Piliers de l'UE.

Afin de renforcer le cadre interne permettant de détecter et de prévenir les risques potentiels d'évasion fiscale liés aux projets de la CEB, le BDCC a élaboré des Lignes directrices internes relatives aux contrôles préalables supplémentaires en matière fiscale pour les projets financés par la CEB. Ces Lignes directrices confirment l'engagement de la CEB à proscrire toute évasion fiscale et à ne pas soutenir des activités favorisant des stratégies d'évasion fiscale.

2.3 Intégrité des projets

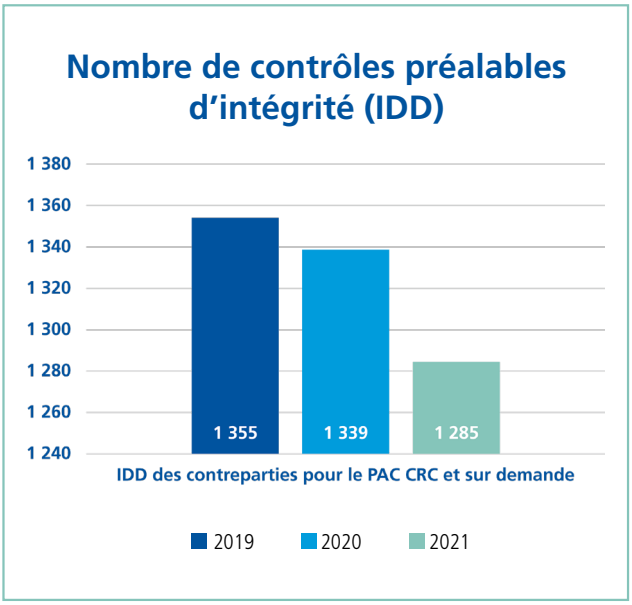
Évaluation globale des risques en matière de LBC/LFT et de respect des obligations fiscales

Politiques

La CEB s'engage pleinement au travers de sa Charte anti-corruption, son Cadre de Politique de *compliance* (définissant les objectifs prioritaires en matière de lutte contre le blanchiment d'argent (LBC) et le financement du terrorisme (LFT)) et sa politique relative aux juridictions en non-conformité/non-coopératives (JNC), à respecter les normes d'intégrité les plus élevées pour ses projets et activités. En particulier, la politique en matière de JNC comprend un engagement à interdire le financement de projets utilisés pour certaines "*activités ciblées*" définies par la CEB comme comprenant "*(i) des activités criminelles telles que le blanchiment de capitaux (BC), le financement du terrorisme (FT), les infractions fiscales (l'évasion fiscale/ la fraude fiscale) et (ii) et l'évitement fiscal*".

Processus

Le BDCC a mis en place des Lignes directrices et procédures en matière de contrôles d'intégrité et de fiscalité préalables et procède à des évaluations des risques de conformité en matière de LBC/LFT et de fiscalité (en deuxième ligne de défense). Ces évaluations individuelles des risques sont soutenues par les politiques élaborées par le BDCC dans le cadre de sa politique de conformité. Il effectue annuellement un exercice interne d'évaluation du risque de conformité en matière de LBC/LFT de son portefeuille ainsi que des évaluations individuelles continues du risque de conformité pour les contreparties existantes et nouvelles afin d'identifier, d'évaluer et de comprendre les risques et les vulnérabilités connexes et de concevoir des mesures d'atténuation, si nécessaire. La méthodologie utilisée repose sur une approche basée sur la pondération des risques et l'auto-évaluation.



En menant les contrôles en amont décrits ci-dessus, le BDCC entend garantir que les projets de la CEB répondent aux normes strictes de la Banque en matière de conformité et d'intégrité. Le travail de prévention du BDCC comprend la cartographie et l'atténuation des risques, ainsi que la mise en place de procédures et de contrôles appropriés. Les contrôles d'intégrité préalables et les procédures associées sont révisés périodiquement afin de maintenir les risques résiduels à un niveau acceptable pour la CEB et de répondre aux attentes du marché, dont l'environnement réglementaire est en constante évolution. Un autre volet essentiel du travail de prévention du BDCC consiste à contrôler la réputation des contreparties, à s'assurer que celles-ci font preuve d'une grande intégrité dans le cadre de leurs activités, et à vérifier qu'elles appliquent les principes et les normes du Cadre de la Politique de *compliance* de la CEB.

La DCC est un membre actif et permanent des Comités "Évaluation des projets" (CEP), "Risques de crédit" (CRC), "Développement et projets" (CPD), qui représentent une partie essentielle du cycle des projets de la CEB. Ce processus garantie un suivi permanent de l'activité des projets et permet un examen efficace des aspects susceptibles de mettre en danger la réputation de la Banque.

Politique de signalement de la CEB

La politique de signalement de la CEB est disponible sur son site web et reste sous la responsabilité du Bureau du Contrôle de la Conformité. Elle a pour but :

i) de protéger l'organisation contre toute forme de perte financière, d'atteinte à la réputation ou de manquement

ii) de compléter le cadre exigeant le signalement des actions et comportements susceptibles de porter préjudice aux actifs, à l'intégrité, à la réputation et au personnel de la CEB

iii) de promouvoir les valeurs de transparence et de coopération.

Le BDCC gère également toutes les informations envoyées à l'adresse électronique publique (OCCO-whistleblowing@coebank.org) via laquelle tout élément ou soupçon de non-conformité peut être soumis par des lanceurs d'alerte internes ou externes.

En 2021, aucun incident n'a été signalé par des lanceurs d'alerte internes ou externes.

Réclamations

Les réclamations sont portées à l'attention du BDCC. En 2021, le Bureau a lancé un projet visant à élaborer une Politique de traitement des plaintes et des Procédures associées visant à fixer un cadre pour le mécanisme de responsabilisation au sein de la CEB.

En 2021, au total, six plaintes ont été enregistrées auprès du BDCC : a) quatre étaient liées à un acte potentiel de fraude, de corruption, de collusion, de coercition, de malversation et/ou passation de marchés et b) deux, présentées par des parties prenantes de projets financés par la CEB, portaient sur des questions ESG. Sur les quatre plaintes liées à un acte potentiel de fraude, de corruption, de collusion, de coercition, de malversation et/ ou passation de marchés trois sont closes et, en décembre 2021, une était toujours en cours. Concernant les deux plaintes relatives aux questions ESG, l'une a été clôturée et une réponse détaillée a été apportée au plaignant. Le traitement de la deuxième plainte est en cours.

Il est rappelé que les réclamations ou les soupçons de fraude ou de corruption peuvent être directement soumis au BDCC via la section du site Internet de la CEB consacrée à la conformité ou via son adresse électronique publique compliance@coebank.org.

2.4 Conformité pour les passations de marchés

Alignées sur les Lignes directrices de la CEB, les procédures internes de passation de marchés de la CEB ont été révisées en décembre 2017 afin de renforcer les contrôles et l'accès en temps voulu aux informations pertinentes dans le processus de passation de marchés.

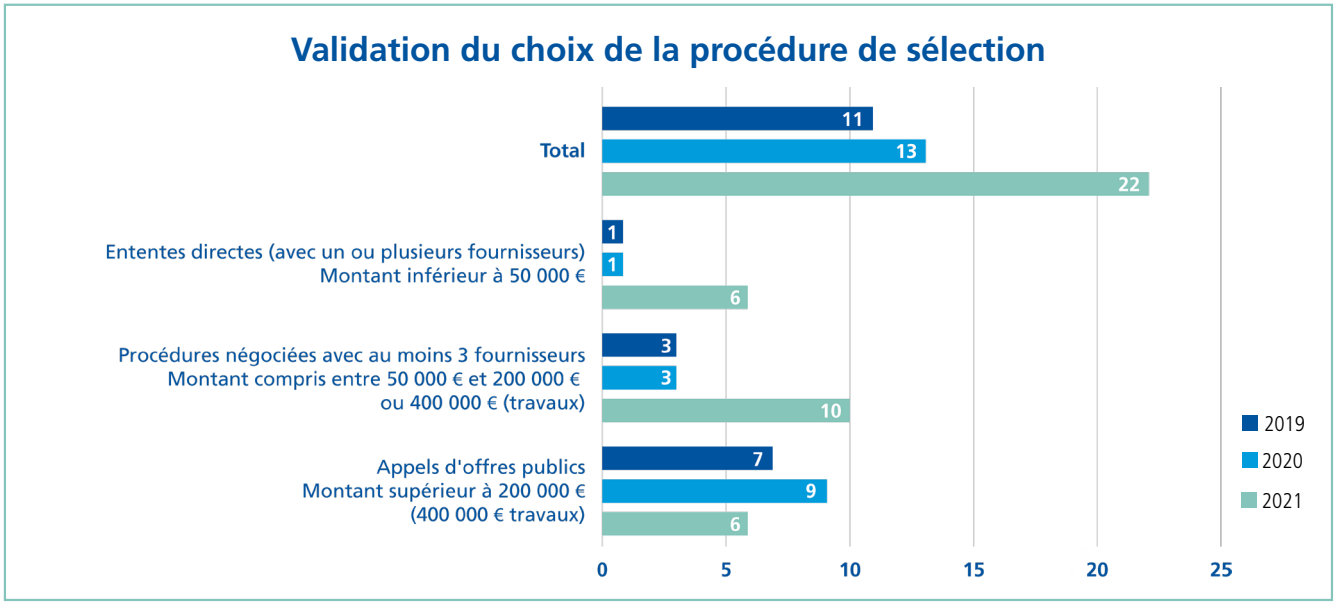
Afin de continuer à respecter les Directives en matière de passation de marchés internes et les Règles et procédures relatives aux passations de marchés internes, d'atténuer les risques connexes et de défendre les principes d'intégrité et d'équité à l'égard des fournisseurs et des tiers, le BDCC participe à l'ensemble du cycle de passation de marché de la CEB en qualité :

a) d'organe de validation préalable

b) d'observateur lors des ouvertures de plis d'appels d'offres pendant les réunions du Comité d'évaluation dans le cadre de passations de marchés internes, le cas échéant

c) d'organe de contrôle et d'approbation d'extension/ exception, et

d) d'organe chargé du traitement des réclamations.



Pour tout marché supérieur au seuil de € 50 000, le BDCC vérifie que le choix de la procédure de sélection proposée par l'unité administrative concernée est conforme aux procédures applicables. Il vérifie également que toute demande spécifique (notamment en ce qui concerne les seuils de mise en concurrence) trouve une justification valable. Dans certains cas, les demandes nécessitent une consultation préalable (pré-vérification) de la direction concernée ou une reformulation permettant de tenir compte des remarques du Bureau.

2.5 Éthique et Intégrité

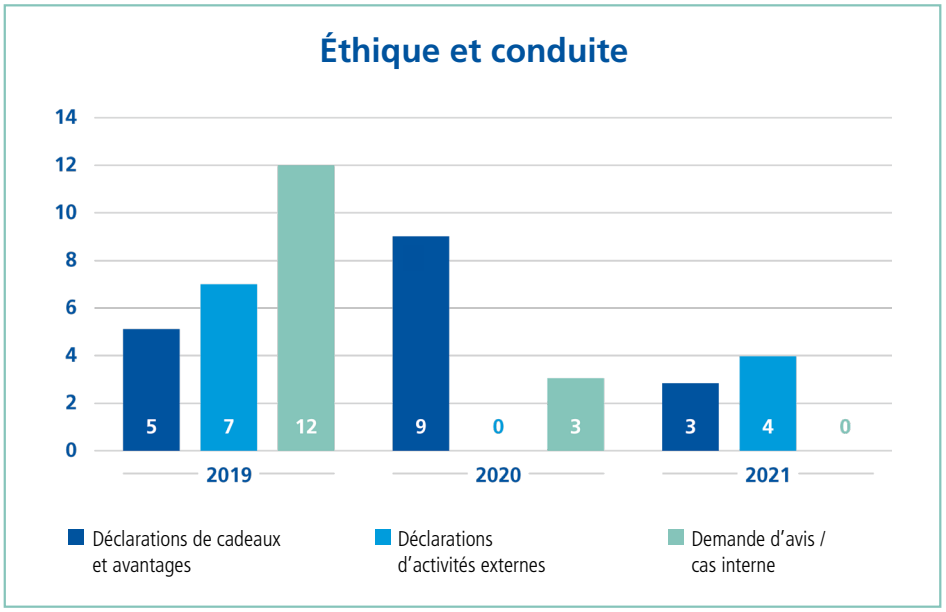
En juin 2021, la CEB a approuvé de nouveaux Codes de conduite pour le personnel, les hors-cadres, les Organes collégiaux et le Comité de surveillance. Les nouveaux Codes incluent une référence aux bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance, à l'utilisation des médias sociaux et aux valeurs de la CEB.

La supervision de ces questions d'éthique est assurée par le BDCC. Elle s'exerce de plusieurs manières, notamment par la réglementation des conflits d'intérêts, des cadeaux et avantages divers, faveurs et privilèges, la révision des Codes de conduite de la CEB incluant l'interdiction de la corruption passive/active, des paiements de facilitation, la mise en place d'un cours de formation obligatoire sur le Code de conduite pour tout le personnel de la CEB et la réalisation d'enquêtes en cas d'allégations portant sur la violation du Code de conduite.

L'objectif des Codes de conduite est de présenter les règles éthiques régissant la conduite des personnes travaillant pour la CEB et de les aider à respecter ces règles et d'informer les membres du personnel, les organes de la CEB ainsi que le grand public de la norme de conduite que la CEB est en droit d'attendre.

Le BDCC est audité tous les ans par des auditeurs externes et par les membres indépendants du Comité de surveillance de la CEB.

Pour plus d'information sur les nouveaux Codes de conduite, veuillez consulter le lien suivant : Codes de conduite | CEB (coebank.org).



Enquêtes

Le BDCC est chargé d'enquêter sur les allégations de fraude et de corruption concernant les projets de la CEB ainsi que sur les allégations de non-respect par son personnel des politiques, lignes directrices, arrêtés, procédures et normes de la CEB en matière de comportement éthique et d'intégrité. Les procédures d'enquête sont en cours d'élaboration au sein du BDCC.

Le BDCC mène donc deux types d'enquêtes : a) des enquêtes relatives aux activités financées par la CEB et b) des enquêtes sur les allégations de fautes commises par des membres du personnel de la CEB en vertu du Code de conduite, de l'arrêté relatif à la protection de la dignité au travail et du Statut du personnel de la CEB.

Le BDCC respecte l'engagement conjoint de la communauté des institutions financières internationales en matière de principes d'enquêtes et de bonnes pratiques.

Aucune enquête n'a été menée en 2021.

2.6 Formation et Sensibilisation

Le BDCC s'attache à promouvoir l'engagement ferme de la CEB en faveur d'une culture de la conformité en assurant des campagnes de sensibilisation, de formation et de communication adéquates. Le haut degré de sensibilisation et de responsabilisation du personnel et de la direction est maintenu de façon continue à travers la ligne de conduite indiquée par la direction, une formation d'intégration obligatoire pour les nouvelles recrues, des ateliers thématiques à l'intention de l'ensemble du personnel et une communication régulière.

L'évolution de l'environnement numérique de travail a accéléré l'introduction d'une solution d'apprentissage en ligne pour les thèmes de la conformité, de la sécurité de l'information et de la protection des données. Le BDCC a ainsi passé un contrat avec des fournisseurs de formation en ligne pour traiter des sujets relevant de sa compétence.

La direction donne le ton

La DCC se réunit chaque mois avec le Gouverneur afin de l'informer des dernières tendances en matière de conformité ou des évolutions de la réglementation en vigueur. Par ailleurs, elle tient régulièrement au courant les membres du Comité de Direction Générale, du Comité des Risques de Crédit et du Comité de Développement et Projets à propos des dernières évolutions en matière de conformité. Des messages forts de la Direction ont été relayés par le Gouverneur sur la page d'accueil du site intranet du BDCC, dans le module de formation en ligne consacré au Code de conduite et au personnel lors de la session en ligne sur le leadership éthique.

Cours d'introduction à la conformité

Depuis 2016, conformément au modus operandi proactif du BDCC et en étroite collaboration avec le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI), le BDCC organise chaque année un cours d'introduction à la conformité pour les membres du personnel nouvellement recrutés afin de :

i) promouvoir la formation en matière de conformité

ii) sensibiliser le personnel aux risques de non-conformité

iii) anticiper les réactions appropriées face à d'éventuels problèmes de non-conformité

iv) renseigner sur les risques en matière de sécurité de l'information.

Formation en ligne

Le BDCC organise régulièrement des cours de formation en ligne lorsque de nouvelles réglementations, politiques ou pratiques sont adoptées afin de garantir et de renforcer l'attachement de la CEB à ses principes et valeurs d'engagement, de coopération, de créativité, de transparence et de professionnalisme.

Les principaux thèmes récurrents de la formation incluent :

- Les risques externes de non-conformité, i.e. la lutte contre la corruption, le blanchiment de capitaux et les pratiques fiscales préjudiciables
- La coopération avec les pairs et les liens avec les autres IFI sur les questions liées à la conformité
- Les procédures internes des contrôles d'intégrité préalables
- La mission, les objectifs et les principaux concepts de la fonction compliance
- Les risques internes de non-conformité, i.e. points clés du système de contrôle de l'intégrité des banques
- L'éthique, la déontologie, l'intégrité, la confidentialité

Codes de conduite

Suite à l'adoption des nouveaux codes de conduite, le BDCC a lancé un cours de formation obligatoire dédié à tous les membres du personnel de la CEB. Il comprenait une révision des principes de base du Code de conduite de la CEB et de ses valeurs d'entreprise par le biais de présentations vidéo, de liens vers la documentation pertinente ainsi que des quiz interactifs. Les sujets couverts étaient une présentation générale du Code de conduite, un zoom sur les conflits d'intérêts, les cadeaux et avantages divers, la corruption et la malversation, le respect envers les autres, le harcèlement, la discrimination et le signalement. Cet apprentissage en ligne a contribué au renforcement de l'engagement du personnel envers les valeurs de la CEB ; il joue un rôle crucial dans la prévention et la lutte contre la non-conformité et la mauvaise conduite.

Protection des données et confidentialité

Avec l'aide du Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information, le BDCC a lancé sa première session de formation en ligne non obligatoire consacrée à la protection des données et à la confidentialité. La formation traite de l'impact du RGPD sur les activités digitales de la CEB, inclut une présentation de l'environnement de la CEB avec l'application de la Convention 108+, des principes de protection des données et des droits des personnes concernées, sans oublier bien sûr la protection des données dans un contexte professionnel. Cette première session a contribué à une meilleure familiarisation du personnel de la CEB avec la réglementation de la CEB, alignée sur la Directive de l'UE.

3. Protection des données à caractère personnel

À la suite de l'entrée en vigueur du RGPD et de la modification de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (Convention 108+ modernisée), le BDCC a lancé, avec l'aide d'un consultant externe, un "Projet-cadre relatif à la responsabilisation en matière de gestion des données à caractère personnel" visant à repérer toutes les données de ce type qui sont traitées par la Banque, à évaluer les risques liés à leur divulgation et à proposer un plan d'action pour améliorer leur sécurité.

La première phase du projet s'est achevée en juillet 2019 avec la présentation du registre des risques au Comité de Direction Générale et la remise d'une proposition de plan d'action visant à atténuer les risques détectés. La deuxième phase de ce projet consiste en la mise en œuvre dudit plan d'action.

En outre, le BDCC a poursuivi son travail avec les directions en interne et avec son consultant en matière de protection des données afin de réaliser des analyses d'impact sur un certain nombre de projets.

Contact : dataprotection@coebank.org

Chronologie de la mise en œuvre du RGPD



4. Sécurité de l'information

Le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) fait partie de l'équipe du BDCC. Il est en charge de la gestion de la sécurité de l'information à la CEB et assure également le rôle de Délégué à la protection des données (DPD) afin de veiller à la bonne gestion des données à caractère personnel traitées au sein de la Banque, sous la supervision de la DCC.

Activités du Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information en 2021

Contrôles de sécurité réguliers

Des contrôles mensuels ont été réalisés sur les divers outils de sécurité de la Banque (24 outils, tels que les pare-feux, la plateforme anti-malware ou la plateforme de gestion d'accès privilégié) afin de les modifier en cas d'anomalie. Lors de ces contrôles, aucune anomalie particulière n'a été détectée ni signalée.

Évaluation du Swift CSP et du NIST CSF

Swift a mis en place un Programme de sécurité client (Swift CSP), comprenant 31 contrôles qui couvrent les principaux aspects de la cybersécurité tels que la gestion des vulnérabilités, la gestion d'accès ou la sensibilisation à la sécurité, entre autres. Plusieurs recommandations ont été émises et mises en œuvre par la Division Informatique afin de renforcer le niveau de sécurité de la plateforme Swift de la CEB. Ainsi, l'attestation Swift CSP a pu être soumise avec tous les contrôles obligatoires conformes à l'exception d'un seul (mais pour lequel des mesures alternatives ont été mises en place et permettent de couvrir le risque correspondant).

Pour évaluer le niveau de maturité de la Banque à l'égard de la cybersécurité, une évaluation globale a été réalisée au cours du dernier trimestre 2021 en utilisant la méthodologie du Cadre de cybersécurité NIST (NIST CSF). Largement utilisée dans le secteur, cette méthodologie permet d'évaluer les niveaux de contrôles mis en place dans tous les domaines de la cybersécurité.

Politique de classification et d'archivage des données

Les données occupent une place de plus en plus importante dans le monde dans lequel nous vivons et il est devenu essentiel de se doter de règles régissant la gestion de ces données et d'être en mesure d'identifier lesquelles sont les plus importantes pour la Banque. C'est pourquoi la CEB a entrepris en 2020 l'élaboration d'une politique de classification et d'archivage des données qui a été finalisé en 2021, de même que la procédure connexe qui fournit des détails précis pour son application. Cette politique introduit essentiellement le concept de niveaux de classification pour chaque type de données et définit un ensemble de règles de protection qui s'appliquent en fonction du niveau de classification de ces données. Ladite politique a été approuvée en janvier 2022.

L'évaluation est répartie en 5 catégories principales, avec 108 points de contrôle évalués :

IDENTIFIER

Dans quelle mesure l'organisation est-elle capable d'identifier les risques et a-t-elle une bonne connaissance de son environnement ?

PROTÉGER

Qu'a mis en place l'organisation pour prévenir les attaques ?

DÉTECTER

Qu'a mis en place l'organisation pour détecter toute anomalie se produisant ?

RÉPONDRE

Comment l'organisation est-elle organisée pour traiter efficacement les anomalies ou les alertes lorsqu'elles surviennent ?

REPRENDRE

Comment l'organisation est-elle préparée à reprendre les choses en main dans l'éventualité où nous serions confrontés à un problème grave ?

Sensibilisation à la sécurité

Atteindre un niveau de sécurité approprié nécessite d'investir dans des outils et des contrôles techniques et de les mettre en œuvre, ainsi que de développer une culture de la sécurité auprès de l'ensemble du personnel. Au cours du dernier trimestre de 2021, deux actions principales ont été menées à cette fin :

a) Organisation d'une formation à la sécurité pour les utilisateurs Swift

Deux sessions de formation ont été organisées par le RSSI afin d'accroître le niveau de sensibilisation aux questions de cybersécurité pour l'ensemble du personnel liés à l'activité Swift (utilisateurs du Back-Office, utilisateurs du support informatique et Conformité). Au cours de ces sessions, une vue d'ensemble de l'évolution de la menace liée à la cybersécurité dans le monde a été exposée, de même que des conseils et recommandations spécifiques pouvant être intégrés à la vie professionnelle quotidienne des membres du personnel.

b) Organisation d'une première campagne d'hameçonnage (phishing)

Parmi les principales menaces de cybersécurité auxquelles nous sommes confrontés actuellement figure l'hameçonnage ou "phishing". Ainsi, l'organisation de campagnes d'hameçonnage test pour le personnel au sein des entreprises est devenue une pratique courante. La Banque a organisé une campagne de ce type, en envoyant un faux courrier électronique provenant prétendument de Google et distribué à l'ensemble du personnel, leur demandant d'ouvrir une pièce jointe pour vérifier les détails concernant une connexion suspecte à leur compte. L'ouverture de cette pièce jointe ne présentait évidemment aucun risque pour la Banque, mais a permis d'attirer l'attention des utilisateurs sur un message de sensibilisation expliquant les dangers d'une telle pratique.

Demandes et conseils quotidiens concernant la sécurité

Le RSSI contribue également quotidiennement à diverses activités opérationnelles liées à la Sécurité de l'information. Il est notamment sollicité pour :

- formuler des avis et recommandations sur des projets informatiques
- suivre différents plans d'action avec les équipes chargées de la sécurité informatique
- autoriser la consultation de sites Internet
- fournir des conseils et des orientations au personnel sur des questions et demandes ayant trait à la sécurité
- fournir un soutien pour des tâches administratives sensibles liées à l'activité Swift (principe de contrôle interne "des quatre yeux" en association avec les équipes informatiques).

5. Relations Internationales

La CEB est engagée dans une coopération internationale active sur les questions d'intégrité, de LBC/LFT et de lutte contre la corruption et la fraude afin de se tenir informée des efforts des principales organisations internationales et des organes intergouvernementaux de référence et d'y apporter son soutien, de participer à l'élaboration et à la diffusion des bonnes pratiques et de collaborer efficacement avec les autres IFI pour lutter contre la corruption et la fraude.

Le BDCC contribue constamment à la visibilité accrue de la CEB et promeut avec rigueur son image en tant que banque multilatérale de développement, active dans le domaine de la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme, la fraude et la corruption, et respectant des normes élevées d'intégrité et d'éthique des affaires.

En raison de la pandémie de COVID-19 et bien que de nombreuses missions déjà planifiées ont dû être annulées ou reportées, les étroites collaborations bilatérales et multilatérales avec les groupes homologues ont pu être maintenues virtuellement pour garantir la poursuite des activités dans les domaines de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, les pratiques fiscales préjudiciables, la fraude, la corruption et les malversations, ainsi que sur les questions d'intégrité, de contrôles préalables et de protection des données.

Le BDCC a poursuivi sa collaboration

en qualité d'observateur/membre avec des **initiatives intergouvernementales clés**

- Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (MONEYVAL)
- Groupe d'États contre la corruption (GRECO)
- Forum mondial de l'OCDE sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales
- 5ème colloque des BMD sur la confidentialité
- Ouverture du Forum mondial de l'OCDE sur l'intégrité et la lutte contre la corruption 2021
- Réseau anti-corruption pour l'Europe orientale et l'Asie centrale (ACN)

dans des **forums internationaux**

- 21ème réunion des enquêteurs internationaux (CII)
- Réunion annuelle du Réseau déontologie des organisations multilatérales (ENMO)
- Réunion des Responsables européens de la conformité (ECCO)
- Forum mondial des femmes 2021
- Sommet mondial des Banques Multilatérales de Développement
- Évènement de la BEI : "Investing in Climate Action; the Make or Break Decade"

Acronymes

BDCC	Bureau de la Directrice du Contrôle de la Conformité
BEI	Banque européenne d'investissement
BMD	Banque multilatérale de développement
CEB	Banque de Développement du Conseil de l'Europe
CDP	Comité de développement et projets
CEP	Comité d'évaluation des projets
CRC	Comité des risques de crédit
DCC	Directrice du Contrôle de la Conformité
DPD	Délégué à la protection des données
ECCO	Responsables européens du contrôle de la conformité
ESG	Critères environnementaux, sociaux et de gouvernance
GRECO	Groupe d'États contre la corruption
IDD	Contrôle d'intégrité préalable
IFI	Institution financière internationale
JNC	Juridictions en non-conformité/non-coopératives
LBC	Lutte contre le blanchiment de capitaux
LFT	Lutte contre le financement du terrorisme
MONEYVAL	Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
NIST	Institut national des normes et de la technologie
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
RGPD	Règlement général sur la protection des données
RSSI	Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information

Crédits photos : Couverture : Rawpixel



CEB
COUNCIL OF EUROPE DEVELOPMENT BANK
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

55, avenue Kléber
FR-75116 PARIS
Tél. : +33 (0) 1 47 55 55 00
Fax : +33 (0) 1 47 55 55 74
E-mail : compliance@coebank.org
Web : www.coebank.org

ISSN 2957-7209 (En ligne)